Régie
du bâtiment
Québec
Direction du bâtiment et des installations techniques

Le 30 novembre 2018

Madame Marion Schnebelen
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Utilisation de l'eau de pluie non potable dans les bâtiments

Madame,

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) désire vous informer que la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies vient de publier, pour consultation publique, certaines des modifications proposées aux codes modèles nationaux de 2015 pour l'édition 2020. Il est important de savoir que le Code national de la plomberie (CNP) est adopté au Québec avec des modifications, et il devient ainsi le Chapitre III - Plomberie du Code de construction du Québec.

Une des modifications qui devrait se retrouver dans l'édition 2020 du CNP devrait vous interpeller, car elle introduit une utilisation plus large de l'eau de pluie non potable dans le bâtiment. Traditionnellement, l'utilisation de l'eau non potable était réservée à l'alimentation des toilettes et urinoirs. Le prochain code prévoit une utilisation pour des usages tels que : machines à laver, éviers pour lessive, réseaux d'irrigation ou toute autre utilisation où l'eau de pluie recueillie ne devrait pas être ingérée ou inhalée. Cette modification cadre bien avec la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du MAMH.

Étant donné que M. Yves Duchesne, ing., représente de la RBQ au comité technique qui élabore le CNP, nous savions que ces nouvelles dispositions allaient se retrouver à l'examen public de l'automne 2018.

Il nous apparaît nécessaire que des discussions se tiennent afin de convenir des paramètres à considérer pour caractériser cette eau non potable. Le MELCC devrait aussi être présent à ces discussions afin d'harmoniser leur règlement sur la qualité de l'eau potable avec les modifications à venir. D'autres organisations pourront être contactées par la suite, selon les besoins.

... 2

Québec
800, Place d'Youville, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5S3
Téléphone : 418 643-1913
Télécopieur : 418 646-9280

Nous sollicitons votre collaboration afin de nommer une personne qui pourra représenter votre ministère à ce comité. Pour la RBQ, j'ai désigné M. Manuel Giurgiu, ing. qui agira comme représentant et coordonnateur du projet.

Si des informations supplémentaires vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec M. Manuel Giurgiu, ing. au numéro de téléphone 418 643-1913 ou par courriel à l'adresse manuel.giurgiu@rbq.gouv.qc.ca.

Veuillez recevoir, Madame, mes salutations les meilleures.

Le directeur du bâtiment et des installations techniques,

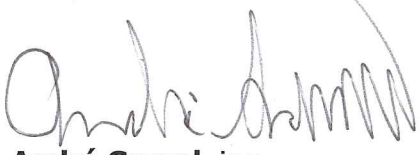

André Gravel, ing.

Extraits de publications Conception, opération, traitement et suivi des systèmes de récupération d'eau de pluie

Emilie Bédard

2 octobre 2019

Critères de qualité variables par pays (exemple des toilettes)

Table 3
Examples of microbiological water quality criteria for toilet flushing.

Country	Fecal coliforms	Total coliforms
	CFU/100 ml	CFU/100 ml
United States[a]	Zero	Zero
Germany[b]	100	500
Japan[b]	10	10
United Kingdom[b]	Zero	–
Canada[c]	200	–

[a] USEPA Guidelines (2004).
[b] Birks et al. (2004).
[c] Canadian Guidelines (2007).

Table 5
Factors affecting the microbial compositions of collected and stored roof runoff (Evans et al., 2006).

1. Local weather conditions have a profound influence on microbial loads.
2. The microbial profile found in rainwater systems was dependent on local environmental conditions and wind speeds/directions.
3. Commonly used traditional microbial indicators for community treated drinking water supply systems (coliform counts) were not useful for determining the diversity of bacterial contaminants in rainwater systems.
4. The influence of weather patterns on microbial compositions may prove useful in predicting and monitoring potential risks associated with rainwater systems.

Lye et. al, 2009

Lignes directrices pour utilisation non potable de l'eau de pluie

Table 2 Summary of microbial quality guidelines that could be applicable to the non-potable use of rainwater

Bathing water directive (EC 1975)	WHO (1989) Reuse guidelines*	USEPA (1992) Water reuse	WRAS (1999)	WHO (2003) Recreational water Guidelines**	Bathing water Directive*** (EC 2006)
Faecal coliforms 95% <2,000/100 ml	Faecal coliforms GM ≤1,000/100 ml	E. coli <1/100 ml	Faecal coliforms <10,000/100 ml Intestinal enterococci <100/100 ml	Intestinal enterococci 95th percentile <200/100 ml	E. coli 95th percentile <1,000/100 ml Enterococci 95th percentile <400/100 ml

Adapted from Fewtrell and Kay 2007 [7]
*Category A – irrigation of crops likely to be eaten uncooked
**Marine sites to be classified as good
***Freshwaters
GM= geometric mean
All measurements per 100 ml

Fewtrell and Kay, 2007

Prévalence et risque associé

Table 4
Prevalence of microbial pathogens in roof-collected rainwater from 125 Auckland houses (Simmons et al., 2001).

Microorganism	# of samples	Prevalence (%)
Aeromonas spp.	125	16 (20)
Campylobacter jejuni	115	0
Salmonella spp.	115	0.9 (1)
Legionella spp.	23	0
Giardia spp.	50	0
Cryptosporidium spp.	50	4 (2)

Table 6
A selection of pathogens common to rainwater supplies in developed countries (Fewtrell and Kay, 2007, modified).

Pathogen	Infection	Transmission	Case fatality rate per 100,000 cases
Campylobacter spp.	Gastroenteritis	Oral	5
Escherichia coli O157:H7	Gastroenteritis	Oral	8.3
Legionella pneumophila	Legionnaires	Inhalation	10,000
	Pontiac fever	Inhalation	Zero
Mycobacterium avium complex	Respiratory	Inhalation	Only in immuno-compromised
	Gastroenteritis	Oral	
Salmonella spp.	Gastroenteritis	Oral	41
Cryptosporidium spp.	Gastroenteritis	Oral	22
Giardia spp.	Gastroenteritis	Oral	1

Lye et. al, 2009

Facteurs influençant la contamination de l'eau de pluie

Table 5
Factors affecting the microbial compositions of collected and stored roof runoff (Evans et al., 2006).

1. Local weather conditions have a profound influence on microbial loads.
2. The microbial profile found in rainwater systems was dependent on local environmental conditions and wind speeds/directions.
3. Commonly used traditional microbial indicators for community treated drinking water supply systems (coliform counts) were not useful for determining the diversity of bacterial contaminants in rainwater systems.
4. The influence of weather patterns on microbial compositions may prove useful in predicting and monitoring potential risks associated with rainwater systems.

Lye et. al, 2009

Paramètres à prendre en considération pour une performance optimale

Table 7
Parameters important for optimum performance of rainwater collection systems.

- Proper design/sizing of all parts of the system
- Use of most appropriate materials in construction
- Exposed metal surfaces contribute heavy metals to the runoff contamination
- Coating of metal surface rooftop materials minimizes leaching
- Deposition of material from local environments is the predominant source of contamination for rooftop runoff
- The type of impervious roofing material used (ceramic tile, clay tile, asphalt) is secondary to the material deposited on roof catchments as a source of contamination
- Proper treatment/disinfection materials and procedures
- Regular schedules of maintenance for existing systems
- Intended use of the water
- Periodic testing of water quality
- Education and certification of individuals associated with the governing, approval, and usage of these types of systems

Lye et. al, 2009

Exemple des fréquences d'échantillonnage, d'inspection et de maintenance

Table 4 Minimum rainwater source testing, inspection, and maintenance frequency adapted from City of Berkeley, *Guidelines for Rainwater Harvesting* [36]

Description	Minimum Frequency
Inspect and clean filter and screens, and replace (if necessary)	Every 3 months
Inspect and verify that disinfection filters and water quality treatment devices and systems are operational and maintaining minimum water quality requirements as determined by Environmental Health.	In accordance with manufacturer's specifications but no less than every 3 months
Inspect and clear debris from gutters, downspouts and roof washers	Every 6 months
Inspect and clear debris from roof or other above-ground collection surface	Every 6 months
Remove tree branches and vegetation overhanging roof or other above-ground collection surfaces	As needed
Inspect pumps, valves, and pressure tanks and verify operation	After initial installation and every 12 months thereafter
Clear debris for and inspect cistern tanks, locking devises, and verify operation	After initial installation and every 12 months thereafter
Inspect caution labels, signage and pipe marking	After initial installation and every 12 months thereafter
Cross-connection test (Dual Plumbing)	After initial installation and every 12 months thereafter

Struck 2011

Importance de la maintenance du réservoir

- Lévesque et al. (2008) study found that reservoir water quality was significantly related to the frequency at which the reservoir was emptied and cleaned.
- Simmons et al. (2008) reported that previous studies show only 35 percent of New Zealand households had ever cleaned their water storage tanks and concluded that conditions in rainwater reservoirs, not undergoing regular cleaning, may support proliferation of Legionella in biofilms.
- Schets et al. (2010) noted the potential to form biofilm in reservoirs (tanks) that protect and support pathogenic microorganisms may create public health problems.

Struck 2011

Mesures préventives suggérées

- Prevent animals from direct access to tanks;
- Regular cleaning of the catchment area, including gutters, and store in well isolated tanks to control temperature of the rainwater;
- Clean and disinfect reservoirs and distribution system on a regular basis to prevent biofilm formation and growth of bacteria, such as *Aeromonas* and *Legionella*.
- Screens and leaf control devices have been recommended to prevent plant and other materials, insects or animals from entering the tank and to reduce the amount of debris and sediment that can provide nutrients for microorganisms.
- A first flush diverter is also recommended to reduce the amount of contamination. One study by Gardiner et al. (2004) reports that use of the first flush device resulted in 9 – 62% reduction in bacterial load.2 However, the majority (55%) of the rainwater tank samples still failed to meet the Australian drinking water guidelines for microbial contaminants.

Struck 2011

Exemples de traitements suggérés en fonction de l'utilisation de l'eau

Table 3 City of Berkeley, California Environmental Health Requirements: *Minimum Water Quality Guidelines and Treatment Options for Rainwater Reuse*

Use	Minimum Water Quality Guidelines (cfu/100 mL)*	Required treatment options
Non-potable indoor uses: toilet flushing laundry	Total coliforms < 500 Faecal coliforms < 100	Prefiltration: first flush diverter and Cartridge Filtration: 5 micron sediment filter and Disinfection – chlorination with household bleach or UV disinfection
Non-potable outdoor use: Sprinklers, HVAC, car washing	Total coliforms < 500 Faecal coliforms < 100	Prefiltration: first flush diverter and Cartridge Filtration: 5 micron sediment filter and Disinfection – chlorination with household bleach or UV disinfection
Outdoor uses: sub-surface irrigation	No treatment required	Filter as required for use per manufactures equipment specification
Rain barrels under 100 gal	No treatment required	

adapted from City of Berkeley. *Guidelines for Rainwater Harvesting* [36]
*cfu = colony forming units

Struck 2011

Caroline Huot

De: Émilie Bédard <e.bedard@polymtl.ca>
Envoyé: 12 juin 2023 08:14
À: Despatis, Pierre-Yves; Ellis, Donald
Cc: Caroline Huot
Objet: RE: Document sur la récupération de l'eau de pluie vs. Code de Plomberie 2020

ATTENTION: L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour Pierre-Yves, Donald et Caroline,

J'ai lu le document et je suis d'accord avec les modifications au libellé suggérées par Donald et Caroline.

Merci et bonne journée,

Emilie

From: Despatis, Pierre-Yves <Pierre-Yves.Despatis@rbq.gouv.qc.ca>
Sent: Thursday, May 25, 2023 4:28 PM
To: Ellis, Donald <Donald.Ellis@environnement.gouv.qc.ca>
Cc: Émilie Bédard <e.bedard@polymtl.ca>; Caroline Huot <caroline.huot@inspq.qc.ca>
Subject: RE: Document sur la récupération de l'eau de pluie vs. Code de Plomberie 2020

Bonjour Donald,

Je crois qu'Émilie va m'envoyer ses commentaires à son retour au bureau.

Ensuite, je vous enverrai une invitation pour qu'on puisse échanger quelques minutes à ce sujet.

Merci pour votre apport,

Cordialement,

Pierre-Yves Despatis, ing.

Direction de la réglementation | Régie du bâtiment du Québec
255, boulevard Crémazie Est, 1er étage | Montréal (QC) H2M 1L5 | Tel : 514 864-4566 | Cell : 438 823-8506
pierre-yves.despatis@rbq.gouv.qc.ca

Régie du bâtiment Québec

Avis de confidentialité
Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire ou qu'à la destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

De : Ellis, Donald <Donald.Ellis@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 mai 2023 10:01
À : Despatis, Pierre-Yves <Pierre-Yves.Despatis@rbq.gouv.qc.ca>

Cc : Émilie Bédard <e.bedard@polymtl.ca>; Caroline Huot <caroline.huot@inspq.qc.ca>
Objet : RE: Document sur la récupération de l'eau de pluie vs. Code de Plomberie 2020

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

Bonjour Pierre-Yves,

Caroline et moi avons échangé quelques courriels sur la question et avons convenu de ce qui suit :

[redacted]

Il serait important d'avoir aussi la réaction d'Émilie Bédard sur cette proposition (et celles initiales). Sa position externe à l'appareil gouvernemental peut donner lieu à une vision différente.

On s'en reparle au besoin.

Donald Ellis, ing.
Division eau potable, Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface
www.environnement.gouv.qc.ca
Tél. : 418 521-3885 poste 7066

AU SERVICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

De : Ellis, Donald
Envoyé : 17 mai 2023 11:37
À : 'Despatis, Pierre-Yves' <Pierre-Yves.Despatis@rbq.gouv.qc.ca>
Cc : Émilie Bédard <e.bedard@polymtl.ca>; Caroline Huot <caroline.huot@inspq.qc.ca>
Objet : RE: Document sur la récupération de l'eau de pluie vs. Code de Plomberie 2020

D'accord, merci du retour.

Je devrais être en mesure de te revenir en début de semaine prochaine.

Donald Ellis, ing.
Division eau potable, Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface
www.environnement.gouv.qc.ca
Tél. : 418 521-3885 poste 7066

AU SERVICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

De : Despatis, Pierre-Yves <Pierre-Yves.Despatis@rbq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 mai 2023 11:35
À : Ellis, Donald <Donald.Ellis@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Émilie Bédard <e.bedard@polymtl.ca>; Caroline Huot <caroline.huot@inspq.qc.ca>
Objet : RE: Document sur la récupération de l'eau de pluie vs. Code de Plomberie 2020

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Donald,

Nous poursuivons nos consultations avec l'industrie au moins de juin et nous sommes sur le point de démarrer la rédaction du libellé final avec nos juristes mais je pense que si nous avions un retour d'ici la fin du mois et même en juin ce serait bien apprécié.

Il se peut que j'ai les autres portions de la section 2.7 à vous présenter donc ce n'est pas une urgence mais j'aimerais éviter de laisser tomber cet élément entre deux chaises et que ceci soit adopté tel quel avec un conflit potentiel entre les Codes et les répercussions sur leurs utillisateurs.

Cordialement,

Pierre-Yves Despatis, ing.

Direction de la réglementation | Régie du bâtiment du Québec
255, boulevard Crémazie Est, 1er étage | Montréal (QC) H2M 1L5 | Tel : 514 864-4566 | Cell : 438 823-8506
pierre-yves.despatis@rbq.gouv.qc.ca

Régie du bâtiment Québec

Avis de confidentialité
Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire ou qu'à la destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

De : Ellis, Donald <Donald.Ellis@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 mai 2023 08:35
À : Despatis, Pierre-Yves <Pierre-Yves.Despatis@rbq.gouv.qc.ca>
Cc : Émilie Bédard <e.bedard@polymtl.ca>; Caroline Huot <caroline.huot@inspq.qc.ca>
Objet : RE: Document sur la récupération de l'eau de pluie vs. Code de Plomberie 2020

Bonjour Pierre-Yves,

Je serai en mesure de regarder le tout prochainement. As-tu une échéance pour laquelle tu souhaiterais avoir un retour de notre part?

Bonne journée!

Donald Ellis, ing.
Division eau potable, Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface
www.environnement.gouv.qc.ca
Tél. : 418 521-3885 poste 7066

AU SERVICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

De : Despatis, Pierre-Yves <Pierre-Yves.Despatis@rbq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 mai 2023 17:50
À : Caroline Huot <caroline.huot@inspq.qc.ca>; Émilie Bédard <e.bedard@polymtl.ca>; Ellis, Donald <Donald.Ellis@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Document sur la récupération de l'eau de pluie vs. Code de Plomberie 2020

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Caroline, Émilie et Donald,

Je vous contacte aujourd'hui car nous comptons, la RBQ, suivre les recommandations contenues dans le guide sur *La récupération de l'eau de pluie des bâtiments pour une utilisation ne nécessitant pas de l'eau potable* auquel vous avez généreusement contribué dans le prochain Chapitre III – Plomberie, basé sur le Code National de Plomberie 2020 avec les modifications du Québec.

Suite à un commentaire lors de la première phase de consultations avec les ministères et organismes, on nous demande si nous pourrions harmoniser le libellé ou simplement référer avec les groupes d'usage contenus dans Chapitre I Bâtiment ou simplement lui référer pour une meilleure cohérence entre les Codes et minimiser le risque d'interprétations erronées.

Ci-dessous nous avons les recommandations du guide :

> ***5. Conclusions et recommandations***
>
> De plus, le groupe de travail émet les recommandations supplémentaires suivantes :
>
> Interdire la réutilisation de l'eau de pluie à l'intérieur (interdire dans le chapitre III, Plomberie) : des écoles maternelles et des services de garde ;
>
> des hôpitaux, des établissements d'hébergement de personnes âgées, des établissements médicaux et sociaux et de transfusion sanguine ;

des laboratoires d’analyse médicaux et des cabinets dentaires.

Voir la proposition initiale pour l’article 2.7.1.1. paragraphe 3) ci-dessous où on énumère les exclusions pour le réseau d’alimentation en eau non-potable afin de minimiser les risques pour la santé d’utilisateurs vulnérables.

Seriez-vous confortable avec l’une ou l’autre des propositions ci-dessus ? Sinon, auriez-vous des suggestions afin que la règlementation puisse suivre l’intention du guide que vous nous avez conjointement produits mais que dans un même temps soit compris et interprété uniformément entre les chapitres du Codes de Construction du Québec.

Voir le classement des usages principaux du Chapitre I Bâtiment du Code de Construction du Québec **dans le fichier ci-joint dans les références**.

Vos commentaires seront les bienvenus et très apprécié.

Si vous pensez qu’il serait préférable d’avoir une courte réunion virtuelle, simplement m’en aviser et je vais lancer le tout,

Merci à l’avance de votre précieuse collaboration,

Cordialement,

Pierre-Yves Despatis, ing.

Direction de la réglementation | Régie du bâtiment du Québec
255, boulevard Crémazie Est, 1er étage | Montréal (QC) H2M 1L5 | Tel : 514 864-4566 | Cell : 438 823-8506
pierre-yves.despatis@rbq.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité
Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire ou qu'à la destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

De : Caroline Huot <caroline.huot@inspq.qc.ca>
Envoyé : 14 mars 2022 09:45
À : Gagnier, Éric <Eric.Gagnier@rbq.gouv.qc.ca>; Émilie Bédard <e.bedard@polymtl.ca>; Ellis, Donald <Donald.Ellis@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Despatis, Pierre-Yves <Pierre-Yves.Despatis@rbq.gouv.qc.ca>; El Khomss, Jalal <Jalal.ElKhomss@rbq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Document sur la récupération de l'eau de pluie

Merci!
Caroline

Caroline Huot, MD, MSc, FRCPC
Médecin conseil

Unité évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3
418 650-5115 poste 5265
caroline.huot@inspq.qc.ca

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique
www.inspq.qc.ca

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel.
Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

De : Gagnier, Éric <Eric.Gagnier@rbq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 14 mars 2022 09:37
À : Émilie Bédard <e.bedard@polymtl.ca>; Ellis, Donald <Donald.Ellis@environnement.gouv.qc.ca>; Caroline Huot <caroline.huot@inspq.qc.ca>
Cc : Despatis, Pierre-Yves <Pierre-Yves.Despatis@rbq.gouv.qc.ca>; El Khomss, Jalal <Jalal.ElKhomss@rbq.gouv.qc.ca>
Objet : Document sur la récupération de l'eau de pluie

ATTENTION: L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Le document est finalement sur notre site Web et disponible au; https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/plomberie/interpretations-et-directives-techniques/recuperation-de-leau-de-pluie-des-batiments-pour-une-utilisation-ne-necessitant-pas-de-leau-potable.html

Merci encore pour votre participation active pour l'élaboration de ce document.

Sincères salutations,

Éric Gagnier
Conseiller technique en réglementation
Direction du soutien réglementaire
Régie du bâtiment du Québec
255 Crémazie Est, 1er étage
Montréal (Québec) H2M 1L5
Téléphone : 514-864-2557
Cellulaire : 514-894-7083
Eric.gagnier@rbq.gouv.qc.ca
www.rbq.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité
Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire ou qu'à la destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

Régie du bâtiment Québec

Caroline Huot

De: _Boîte RBQ Projet de règlement <projet.reglement@rbq.gouv.qc.ca>
Envoyé: 3 novembre 2025 14:54
À: _Boîte RBQ Projet de règlement
Objet: Rencontre du comité consultatif CNP (M/O) du 10 novembre 2025 : Ordre du jour et documents
Pièces jointes: CNP2025.zip; ODJ_20251110.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

ATTENTION: L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de la rencontre du 10 novembre , ainsi que les documents de consultation vous permettant de prendre connaissance des modifications proposées.

Nous avons également joint le formulaire qui vous permettra de nous transmettre vos propositions de modification. Nous vous invitons à remplir l'ensemble des champs du formulaire afin de faciliter le traitement de vos commentaires dans le cadre de cette consultation.

Veuillez envoyer vos propositions de modifications à projet.reglement@rbq.gouv.qc.ca d'ici le 21 novembre 2025.

Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration et de votre précieuse contribution à ce processus de consultation.

Cordialement,

Mouna Benjelloun | Technicienne en administration
Bureau de l'innovation et des pratiques d'affaires

Régie du bâtiment du Québec | 255 Crémazie Est, 1er étage | Montréal (QC) H2M 1L5
mouna.benjelloun@rbq.gouv.qc.ca
Téléphone : 514-864-2710

www.rbq.gouv.qc.ca

Caroline Huot

De: _Boîte RBQ Projet de règlement <projet.reglement@rbq.gouv.qc.ca>
Envoyé: 3 novembre 2025 14:31
À: _Boîte RBQ Projet de règlement
Objet: Rencontre du comité consultatif CNPI (M/O) du 5 novembre 2025 : Ordre du jour et documents
Pièces jointes: CNPI2025.zip; ODJ_20251105.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

ATTENTION: L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de la rencontre du 5 novembre , ainsi que les documents de consultation vous permettant de prendre connaissance des modifications proposées.

Nous avons également joint le formulaire qui vous permettra de nous transmettre vos propositions de modification. Nous vous invitons à remplir l'ensemble des champs du formulaire afin de faciliter le traitement de vos commentaires dans le cadre de cette consultation.

Veuillez envoyer vos propositions de modifications à projet.reglement@rbq.gouv.qc.ca d'ici le 21 novembre 2025.

Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration et de votre précieuse contribution à ce processus de consultation.

Cordialement,

Mouna Benjelloun | Technicienne en administration
Bureau de l'innovation et des pratiques d'affaires

Régie du bâtiment du Québec | 255 Crémazie Est, 1er étage | Montréal (QC) H2M 1L5
mouna.benjelloun@rbq.gouv.qc.ca
Téléphone : 514-864-2710

www.rbq.gouv.qc.ca

Caroline Huot

De: _Boîte RBQ Projet de règlement <projet.reglement@rbq.gouv.qc.ca>
Envoyé: 29 octobre 2025 16:45
À: _Boîte RBQ Projet de règlement
Objet: Rencontre du comité consultatif CNB (M/O) du 30 octobre 2025 : Ordre du jour et documents (Partie 2 de 2)
Pièces jointes: CNB2025_Partie 2.zip; Consultation_Propositions_Bâtiment_CC.docx

ATTENTION: L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les documents de consultation (Partie 2) vous permettant de prendre connaissance des modifications proposées.

Nous avons également joint le formulaire qui vous permettra de nous transmettre vos propositions de modification. Nous vous invitons à remplir l'ensemble des champs du formulaire afin de faciliter le traitement de vos commentaires dans le cadre de cette consultation.

Veuillez envoyer vos propositions de modifications à projet.reglement@rbq.gouv.qc.ca d'ici le 21 novembre 2025 .
Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration et de votre précieuse contribution à ce processus de consultation.

Cordialement,

Anne Aymone Nduwayo| **Adjointe administrative**
Direction générale de la réglementation et de l'expertise-conseil
Régie du bâtiment du Québec

255, Boul Crémazie Est, 1er étage | Montréal (QC) H2M 1L5
Téléphone : 514-873-2358
AnneAymone.Nduwayo@rbq.gouv.qc.ca
www.rbq.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité
Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire ou qu'à la destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

Régie du bâtiment Québec

Caroline Huot

De: _Boîte RBQ Projet de règlement <projet.reglement@rbq.gouv.qc.ca>
Envoyé: 29 octobre 2025 16:41
À: _Boîte RBQ Projet de règlement
Objet: Rencontre du comité consultatif CNB (M/O) du 30 octobre 2025 : Ordre du jour et documents (Partie 1 de 2)
Pièces jointes: ODJ_CC_CNB2025_20251030.pdf; Consultation_Propositions_Bâtiment_CC.docx; CNB2025_Partie 1.zip

ATTENTION: L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de la rencontre de demain, ainsi que les documents de consultation (Partie 1) vous permettant de prendre connaissance des modifications proposées. La Partie 2 des documents vous sera transmise dans un prochain courriel.

Nous avons également joint le formulaire qui vous permettra de nous transmettre vos propositions de modification. Nous vous invitons à remplir l'ensemble des champs du formulaire afin de faciliter le traitement de vos commentaires dans le cadre de cette consultation.

Veuillez envoyer vos propositions de modifications à projet.reglement@rbq.gouv.qc.ca d'ici le 21 novembre 2025 .
Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration et de votre précieuse contribution à ce processus de consultation.

Cordialement,

Anne Aymone Nduwayo| **Adjointe administrative**
Direction générale de la réglementation et de l'expertise-conseil
Régie du bâtiment du Québec

255, Boul Crémazie Est, 1er étage | Montréal (QC) H2M 1L5
Téléphone : 514-873-2358
AnneAymone.Nduwayo@rbq.gouv.qc.ca
www.rbq.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité
Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire ou qu'à la destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

Régie du bâtiment Québec

Caroline Huot

De: Caroline Huot
Envoyé: 1 août 2023 14:00
À: Nathalie Brault (CISSSMC16)
Cc: Christiane Dupont
Objet: RE: réutilisation des eaux usées dans les bâtiments

Merci!
Caroline

Caroline Huot, MD, MSc, FRCPC
Médecin spécialiste en santé publique

Unité évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3
caroline.huot@inspq.qc.ca

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique
www.inspq.qc.ca

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel.
Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

De : Nathalie Brault (CISSSMC16) <nathalie.brault.agence16@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 août 2023 13:45
À : Caroline Huot <caroline.huot@inspq.qc.ca>
Cc : Christiane Dupont <christiane.dupont@msss.gouv.qc.ca>
Objet : Re: réutilisation des eaux usées dans les bâtiments

ATTENTION: L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour Caroline,

Je te remercie pour le suivi.

J'ai informé Christiane Dupont de la demande du MELCCFP.

Bon PM!

Nathalie Brault, M. Sc. Env.
Agente de planification, de programmation et de recherche (APPR)
Équipe santé environnementale
Secteur Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale

Direction de santé publique de la Montérégie

CISSS de la Montérégie-Centre

1255 rue Beauregard, Longueuil, Qc, J4K 2M3
Tél: 438-864-9637 et joignable par teams.
nathalie.brault.agence16@ssss.gouv.qc.ca

www.santemonteregie.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles.

Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel.

De : Caroline Huot <caroline.huot@inspq.qc.ca>
Envoyé : 1 août 2023 13:42
À : Despatis, Pierre-Yves <Pierre-Yves.Despatis@rbq.gouv.qc.ca>
Cc : Nathalie Brault (CISSSMC16) <nathalie.brault.agence16@ssss.gouv.qc.ca>; Vicky Huppé <vicky.huppe@inspq.qc.ca>
Objet : RE: réutilisation des eaux usées dans les bâtiments

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

Oui c'est très clair.
Merci
Caroline

Caroline Huot, MD, MSc, FRCPC
Médecin spécialiste en santé publique

Unité évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3
caroline.huot@inspq.qc.ca

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique
www.inspq.qc.ca

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel.
Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

De : Despatis, Pierre-Yves <Pierre-Yves.Despatis@rbq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 août 2023 11:42

À : Caroline Huot <caroline.huot@inspq.qc.ca>
Cc : nathalie.brault.agence16 <nathalie.brault.agence16@ssss.gouv.qc.ca>; Vicky Huppé <vicky.huppe@inspq.qc.ca>
Objet : RE: réutilisation des eaux usées dans les bâtiments

ATTENTION: L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour Caroline,

Dès 2024 dans la section 2.7 du Chapitre III : Plomberie, et Code national de la plomberie : Canada : 2020 (modifié) (i.e. le Code) Des exigences spécifiques couvrant Les systèmes de récupération d'eau de pluie à des fins d'utilisations non-potables seront introduites. Lors de l'adoption, nous prévoyons harmoniser les exigences avec le Code Canadien de Plomberie (CNP), la section 2.7 est renumérotée par rapport à la version présentement en vigueur.

Le Code 2015 qui en vigueur contient un brève section, voir ci-dessous:
Code de construction du Québec : Chapitre III : Plomberie, et Code national de la plomberie : Canada : 2015 (modifié) - Archives des publications du CNRC - Canada.ca
...

Section 2.7. Réseaux d'alimentation en eau non potable

2.7.1. Raccordement

2.7.1.1. Tuyaux

1) Les *réseaux d'alimentation en eau potable* ne doivent être raccordés à aucun *réseau d'alimentation en eau* non *potable*.

2.7.2. Identification

2.7.2.1. Marquage

1) Les tuyaux d'alimentation en eau non *potable* doivent porter des marques d'identification distinctives permanentes, claires et facilement reconnaissables.

2.7.3. Emplacement

2.7.3.1. Tuyaux

1) Les tuyaux d'alimentation en eau non *potable* ne doivent pas passer : a) dans les locaux où l'on prépare des aliments; b) au-dessus d'équipements de manutention d'aliments; c) au-dessus d'un réservoir d'eau *potable* quin'est passouspression;ou d) au-dessus d'un couvercle de réservoir d'eau *potable* sous pression.

2.7.4. Réseaux d'alimentation en eau non potable

2.7.4.1. Conception des réseaux d'alimentation en eau non potable
(Voir la note A-2.7.4.1.)

1) Sous réserve du paragraphe 2), la conception, la fabrication et l'installation des *réseaux d'alimentation en eau* non *potable* doivent être conformes aux règles de l'art comme celles qui sont décrites dans les ASHRAE Handbooks, les ASPE Handbooks et la norme CAN/CSA-B128.1, « Conception et installation des réseaux d'eau non potable ».

2) Les *réseaux d'alimentation en eau* non *potable* ne doivent être utilisés que pour alimenter : a) des W.-C.; b) des urinoirs; ou c) des lavabos dans un établissement touristique visé au chapitre V.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (chapitre Q-2, r. 40).

Pour la 2ième question, il y a deux volets, si cela est un système de récupération pluviale cela nous renvois vers la section 2.7

Pour la récupération des eaux usées (sanitaires) à des fins potables, le Code ne couvre pas spécifiquement ce genre d'installation, c'est complexe pour une installation individuelle, mais ceci peut faire l'objet d'une mesure différente sous certaines conditions et preuves à l'appui, ceci pourrait être considéré avec une demande de mesure différente (MEDs). Or, nous n'avons jamais reçu de telle demande pour un système de ce genre de système à ma connaissance. Entre autre, pour une telle installation, nous aurions besoin de systèmes d'assainissement des eaux usées et minimalement d'un systèmes de traitement pour la rendre potable.

Les dispositions en vigueur relatives aux systèmes de traitement de l'eau potable sont les suivantes:

2.2.10.17. Systèmes de traitement de l'eau potable 1) Les dispositifs de désinfection de l'eau *potable* à l'aide d'ultraviolets destinés à satisfaire aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (chapitre Q-2, r. 40) doivent être conformes à l'une des normes suivantes : a) NSF/ANSI 55, « Ultraviolet Microbiological Water Treatment Systems »; ou b) CAN/CSA-B483.1, « Systèmes de traitement de l'eau potable », s'ils sont destinés à être installés au point d'utilisation. **2)** Les dispositifs de traitement de l'eau *potable* à osmose inverse installés au point d'utilisation et destinés à satisfaire aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B483.1, « Systèmes de traitement de l'eau potable ».

3) Les dispositifs de traitement de l'eau *potable* à distillation destinés à satisfaire aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable doivent être conformes à l'une des normes suivantes :
a) NSF/ANSI 62, « Drinking Water Distillation Systems »; ou b) CAN/CSA-B483.1, « Systèmes de traitement de l'eau potable », s'ils sont destinés à être installés au point d'utilisation.

4) Les dispositifs de traitement de l'eau *potable* non couverts visés aux paragraphes 1) à 3) et destinés à satisfaire aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable doivent être conformes à l'une des normes suivantes :
a) NSF/ANSI 53, « Drinking Water Treatment Units – Health Effects »; ou b) CAN/CSA-B483.1, « Systèmes de traitement de l'eau potable », s'ils sont destinés à être installés au point d'utilisation.

5) Les dispositifs de traitement de l'eau *potable* non couverts visés aux paragraphes 1) à 4) doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B483.1, « Systèmes de traitement de l'eau potable ».

En espérant que cela est clair et fait du sens, sinon je t'invite à me recontacter, je vais être en vacances du 7 au 12 aout et en déplacement ensuite jusqu'au 17 aout inclusivement,

Cordialement,

Pierre-Yves Despatis, ing.

Direction de la réglementation | Régie du bâtiment du Québec
255, boulevard Crémazie Est, 1er étage | Montréal (QC) H2M 1L5 | Tel : 514 864-4566 | Cell : 438 823-8506
pierre-yves.despatis@rbq.gouv.qc.ca

Régie du bâtiment Québec

Avis de confidentialité
Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire ou qu'à la destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

De : Caroline Huot <caroline.huot@inspq.qc.ca>
Envoyé : 31 juillet 2023 16:03
À : Despatis, Pierre-Yves <Pierre-Yves.Despatis@rbq.gouv.qc.ca>
Cc : nathalie.brault.agence16 <nathalie.brault.agence16@ssss.gouv.qc.ca>; Vicky Huppé <vicky.huppe@inspq.qc.ca>
Objet : réutilisation des eaux usées dans les bâtiments

Bonjour Pierre-Yves,

Est-ce que tu pourrais me dire si le code de plomberie québécois a été modifié à ce jour pour l'utilisation des eaux de pluie pour des usages non potable dans les bâtiments?
Sinon quand penses-tu que ça se fera?

Et pour ce qui est de l'utilisation des eaux usées recyclées dans les bâtiments est-ce que c'est permis pour toilettes et urinoirs dans les édifices au Québec? Est-ce que c'est permis pour d'autres usages?

Merci pour ces rappels,

Caroline

Caroline Huot, MD, MSc, FRCPC
Médecin spécialiste en santé publique

Unité évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3
caroline.huot@inspq.qc.ca

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique
www.inspq.qc.ca

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel.
Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

Caroline Huot

De: Nathalie Brault (CISSSMC16) <nathalie.brault.agence16@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé: 28 juillet 2023 13:39
À: Caroline Huot
Cc: Vicky Huppé; isabelle.tardif.agence16@ssss.gouv.qc.ca
Objet: TR : Consultation – Demande d'avis pour le projet de réutilisation des eaux usées municipales traitées comme eau potable à Saint-Rémi 402260652
Pièces jointes: 402260652_Lettre au MSSS.pdf; Réponse projet eaux usées Saint Remi.pdf; 16-6586 _reponse_MELCC_questions_10juillet2020.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

ATTENTION: L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour Caroline,

Je te transmets la demande qui nous a été acheminée mais qui est adressée au MSSS dans la lettre.

D'où je pense utile qu'on en discute.

Bon PM !

Nathalie Brault, M. Sc. Env.
Agente de planification, de programmation et de recherche (APPR)
Équipe santé environnementale
Secteur Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale
Direction de santé publique de la Montérégie
CISSS de la Montérégie-Centre

1255 rue Beauregard, Longueuil, Qc, J4K 2M3
Tél: 438-864-9637 et joignable par teams.
nathalie.brault.agence16@ssss.gouv.qc.ca

www.santemonteregie.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel.

De : Rousseau, Louise-Marie <Louise-Marie.Rousseau@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 juillet 2023 12:10

À : Julie Loslier (CISSSMC16) <julie.loslier.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca>
Cc : Nathalie Brault (CISSSMC16) <nathalie.brault.agence16@ssss.gouv.qc.ca>; Reyes, Laura <Laura.Reyes@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Consultation – Demande d'avis pour le projet de réutilisation des eaux usées municipales traitées comme eau potable à Saint-Rémi 402260652

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

Bonjour Madame Loslier,

Vous trouverez, en pièce jointe, une lettre dont l'objet est :
Consultation – Demande d'avis pour le projet de réutilisation des eaux usées municipales traitées comme eau potable à Saint-Rémi

J'ai joint aussi les 2 p. j. pour cette lettre.

Nos salutations les meilleures,

Louise-Marie Rousseau
Agente de secrétariat
DRAE - Montérégie
Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Courriel: louise-marie.rousseau@environnement.gouv.qc.ca